

Jacques LAMBLIN
Député de Meurthe et Moselle

Monsieur Gilles MANENT
Gérant de DISPOFI
Les Portes d'Espagne – Bât. A2
99, route d'Espagne
31100 TOULOUSE

Paris, le 04 décembre 2013

Monsieur,

C'est avec une attention particulière que j'ai connaissance de votre récente correspondance, par laquelle vous m'alertez sur les répercussions qu'aura, pour des millions de salariés, la fiscalisation de la contribution de leur employeur aux complémentaires de santé.

Tout comme vous, je déplore cette mesure qui, sur la forme, va entraîner une hausse d'impôts supplémentaire et donc amputer un peu plus le pouvoir d'achat des ménages déjà largement mis à contribution.

Sur le fond, le Gouvernement Ayrault a tenté de justifier cette décision en se fondant sur l'équité fiscale qui commande de soumettre à l'impôt l'avantage en nature que constitue cette contribution des employeurs en faveur de leurs salariés.

Ce faisant, le Gouvernement soumet à l'impôt les revenus dédiés au paiement des cotisations d'assurance complémentaire santé qui supportent déjà de nombreuses taxes. En d'autres termes, le Gouvernement assujettit des taxes à l'impôt sur le revenu, ce qui est tout à fait injuste.

De plus, en modifiant ainsi la fiscalité de la participation des employeurs aux complémentaires santé des salariés, le Gouvernement rompt l'équité entre les Français, puisqu'il pénalise les seuls salariés du secteur privé.

Autant d'arguments évoqués par l'Opposition et portés notamment par mes collègues François de Courson et Marc Le Fur à l'occasion de la discussion de l'article 5 du projet de loi de finances pour 2014 et auxquels le Gouvernement est malheureusement resté hermétique.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.



Jacques LAMBLIN